

REPUBLIQUE FRANCAISE**MAIRIE DE VALLECALLE**COLLECTIVITE DE CORSE
ARRONDISSEMENT DE CALVITéléphone : 04 95 37 62 11
20232 VALLECALLE**ARRETE N° 05/2022 DU 4 JUILLET 2022
PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE ET
DE FERMETURE DES DEBITS DE BOISSONS
POUR UNE FETE PUBLIQUE DU 21 JUILLET 2022****LE MAIRE DE VALLECALLE**

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2215-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 59-107 du 7 janvier 1959 modifiant le code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,

Vu l'arrêté préfectoral n° 98-600 en date du 26 mai 1998 portant réglementation des heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons,

Vu la demande du Président de l'Associu di a Ghjuventù Vallecallese d'organiser un bal de village « Ballà in paese »

ARRETE

- ARTICLE 1** : l'Associu di a Ghjuventù Vallecallese est autorisé à ouvrir un débit de boisson temporaire à Vallecalle le 21 Juillet 2022 à partir de 19 Heures.
- ARTICLE 2** : Le débit de boisson bénéficiera d'une dérogation aux heures d'ouverture valable jusqu'à 4 heures du matin pour les groupes de licence 1 à 3.
- ARTICLE 3** : Ampliation sera adressée au représentant de l'état, de la gendarmerie et au président du l'Associu di a Ghjuventù Vallecallese.
- ARTICLE 4** : Le Maire de la Commune de Vallecalle, Le chef de la Brigade de Gendarmerie de St Florent, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Commune.

LE MAIRE